



## Plafond Afs et journaliste

-----  
Par tic tic

bonjour

après liquidation de l'entreprise en 2022, la commission arbitrale des journalistes m'accorde en 2024 une indemnité complémentaire de 39.000 euros. L'Afs me verse 22.000 pour atteindre le plafond considéré en 2022. n'est ce pas le plafond 2024 à espérer ? Les 17.000 euro s inscrits au passif de l'entreprise sont perdus pour moi ?

merci pour votre réponse

sincèrement votre